ENVIRONNEMENT

La Convention pour la réouverture de la halte ferroviaire de Fayrac officiellement signée

La Convention pour la réouverture de la halte ferroviaire de Fayrac et la mise en œuvre de la boucle multimodale d'accès aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du triangle d'or Les Milandes, Castelnaud-la-Chapelle, Marqueyssac et Beynac-et-Cazenac a été signée samedi 22 juin en présence notamment du président de Région et du directeur régional SNCF gare et connections.

Publié le 25 juin 2024

Le samedi 22 juin sera à marquer d'une pierre blanche dans le processus de réalisation du nouveau projet de boucle multimodale pour des mobilités d'avenir. Une étape importante a en effet été franchie avec la signature de la Convention pour la réouverture de la halte ferroviaire de Fayrac et la mise en œuvre de la boucle multimodale d'accès aux deux rives de la Vallée de la Dordogne, au cœur du triangle d'or Les Milandes, Castelnaud-la-Chapelle, Marqueyssac et Beynac et Cazenac.

Cette convention a été signée par Germinal Peiro, président du Conseil départemental de la Dordogne, Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Florent Kunc, directeur régional SNCF gare et connections, Jean-Jacques de Peretti, président de la Communauté de communes Sarlat - Périgord noir, Serge Parre, maire de Beynac, Daniel Dejean, maire de Castelnaud-la-Chapelle et Jean-Claude Cassagnol, président de la communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord.

Fermée depuis 1980, la gare de Castelnaud-Fayrac est appelée à occuper une place essentielle de la boucle multimodale en étant transformée en halte nature, offrant un accès à l'ensemble des sites touristiques du secteur qui accueillent 800.000 visiteurs payants chaque année. Depuis ce lieu, les visiteurs pourront partir à pied, à vélo et en navette électrique.

À cette étape qui vient concrétiser la mise en œuvre du nouveau projet de boucle multimodale prévoyant l'aménagement global du Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne (Sarlat - Domme - Saint-Cyprien), site majeur sur le plan patrimonial, naturel et touristique, s'en ajoute une seconde, avec l'ouverture d'une enquête publique.

Adopté à l'unanimité par les élus du Conseil départemental en 2023, le projet doit permettre de favoriser la découverte de l'un des plus beaux sites de France, accueillant un nombre croissant

favoriser la découverte de l'un des plus beaux sites de France, accueillant un nombre croissant de visiteurs, en faisant le choix résolu du développement des mobilités douces et en réduisant ainsi les émissions de CO2 de façon significative. Ce projet innovant vise ainsi à concilier le développement du tourisme durable et responsable (22 % de l'activité économique du département) et la transition écologique.

Une enquête publique du 9 juillet au 9 août

L'enquête publique se déroulera du 9 juillet au 9 août sur les communes de Beynac-et-Cazenac, Castelnaud-la-Chapelle, Saint-Vincent-de-Cosse et Vézac. Le Conseil départemental invite l'ensemble des Périgourdins de la Dordogne à se prononcer sur ce projet nécessaire pour l'avenir du territoire et de ses habitants.

Des permanences seront organisées dans les mairies de Beynac, Castelnaud-la-Chapelle et Vézac pour recueillir les avis sur support papier. Il sera également possible de donner son avis sur un registre dématérialisé, par correspondance ou voir électronique.

Le registre dématérialisé se trouve à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5487/ (https://www.registre-dematerialise.fr/5487/?fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTAAAR0ddBNuyxpLItnqWSXPt64rQooKTo2fzXmbHHdPOqRQv_8IhnYpBY6MlPY_aem_tSEUXDGQBwXisK-8brqeZg)